CAN Obligations tactiques canadiennes 100/100 (P)

31 décembre 2025

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Catégorie de fonds
Revenu fixe canadien de base Plus

Date de création
04 novembre 2019

Ratio des frais de gestion (RFG)*
-

Gestion du fonds
Placements Mackenzie

Ce fonds vous convient-il?

COTE DE RISQUE

FAIBLE MODÉRÉ ÉLEVÉ

Dans quoi le fonds investit-il? (au 31 décembre 2025)

Répartition de l'actif (%)

Obligations Domestiques	92,3
Espèces et équivalents	5,4
Obligations Étrangères	2,3

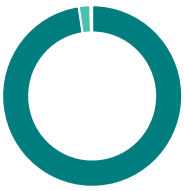

Répartition géographique (%)

Canada	97,6
États-Unis	2,1
France	0,3

Répartition sectorielle (%)

Revenu fixe	94,6
Espèces et quasi-espèces	5,4

Croissance d'une somme de 10 000 $ (depuis la création du fonds)

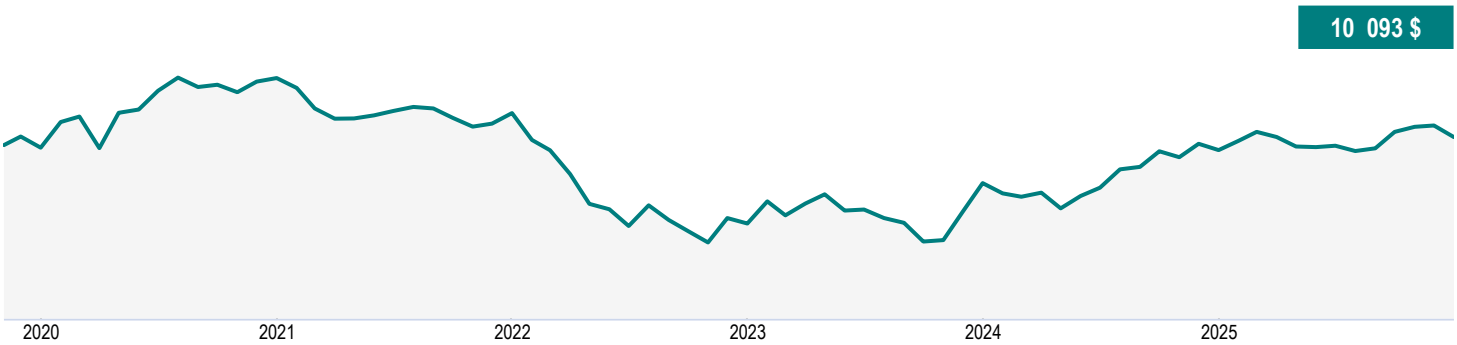

CAN Obligations tactiques canadiennes 100/100 (P)

31 décembre 2025

Renseignements sur le fonds (au 31 décembre 2025)

Principaux titres	%
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-jun-2035	11,4
Ontario Province 3.95% 02-Dec-2035	6,2
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055	3,9
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034	3,4
Province de l'Ontario 4,60 % 02-déc-2055	2,8
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-sep-2030	2,3
Province de Québec 4,40 % 01-déc-2055	2,0
Province de Québec 4,00 % 01-sep-2035	1,5
British Clmbia Invst Mgmt Corp 4.00% 02-Jun-2035	1,3
OVERNIGHT DEPOSITS	1,3
Répartition totale des principaux titres	**36,1**

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	5,27 %
Rendement du dividende	4,22 %
Rendement à l'échéance	3,83 %
Durée (années)	7,55
Coupon	4,04 %
Cote de crédit moyenne	AA-
Capitalisation boursière moyenne (millions)	35 959,3 $

Actifs nets (millions de $)
702,1 $

Cours
10,09 $

Nombre de titres
2533

Placement initial minimal
500 $

Codes de fonds
AFA – CLGB027I

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
-1,33	**-0,61**	**1,52**	**1,52**	**3,56**	**-1,31**	**-**	**0,15**

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
1,52	**4,03**	**5,18**	**-12,41**	**-3,79**	**8,14**	**-**	**-**

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 décembre 2019 - 31 décembre 2025)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
0,26 %	**mars 2025**	**-1,64 %**	**juill. 2025**	**-0,77 %**	**7,14 %**	**1**	**13**

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

CAN Obligations tactiques canadiennes 100/100 (P)

31 décembre 2025

Commentaire du fonds T3 2025

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a connu des difficultés au troisième trimestre, les tensions commerciales avec les États-Unis se poursuivant. Cette situation a pesé sur les échanges commerciaux et le secteur manufacturier. Les dépenses des ménages ont été résilientes malgré le ralentissement du marché de l'emploi et l'incertitude économique.

La Banque du Canada (BdC) a abaissé son taux directeur à 2,50 %, invoquant le ralentissement du marché de l'emploi et de l'inflation. La BdC a mis l'accent sur une approche prudente pour équilibrer la croissance et la stabilité des prix. Le taux de chômage au Canada s'est établi à 7,1 %, son plus haut niveau depuis 2021, et le taux de chômage chez les jeunes a fortement augmenté.

Le marché canadien des titres à revenu fixe a inscrit des gains. Le taux de l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans a terminé à 3,18 %, soit un peu en deçà des 3,27 % du début du trimestre. Les cours des obligations d'État ont augmenté, tandis que les obligations de sociétés de la catégorie investissement se sont inscrites en tête. Les obligations à rendement élevé ont augmenté en raison de l'amélioration de la confiance à l'égard du risque et de l'appétit pour le revenu.

Rendement

L'exposition relative du fonds aux titres du Trésor américain (2,125 %, 15-01-2035) a contribué au rendement, car ils ont profité de la baisse des taux. L'exposition relative à l'obligation de la province de l'Ontario (4,6 %, 02-12-2055) a nui au rendement en raison de sa longue duration (sensibilité aux taux d'intérêt).

Sur le plan sectoriel, l'exposition aux obligations du gouvernement fédéral a favorisé le rendement du fonds. L'exposition aux obligations des gouvernements provinciaux a nui au rendement.

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a ajouté Pembina Pipeline Corp. (4,8 %, 25-01-2081) pour accroître la surpondération du segment intermédiaire des services d'intérêt public et des pipelines. Le secteur est soutenu par le contexte réglementaire. La position dans Bruce Power L.P. (4,27 %, 21-12-2034) a été augmentée pour ses contrats à long terme, qui soutiennent ses flux de trésorerie et les fondamentaux du crédit. Le sous-conseiller est optimiste à l'égard de la société en raison de son profil défensif et de sa grande qualité.

L'obligation de la Banque de Montréal (4,3 %, 26-11-2080) a été vendue pour encaisser des profits. La position dans Cannabist Company Holdings Inc. (9,25 % en 31-12-2028) a été réduite afin de rééquilibrer le portefeuille et de réduire le risque.

CAN Obligations tactiques canadiennes 100/100 (P)

31 décembre 2025

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 30 sept. 2025.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 30 sept. 2025. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Obligations tactiques canadiennes 100/100 (P)

31 décembre 2025

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

^L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

†Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., ‡Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.